

COLLINES NORMANDES

NATURA 2000

Site Natura 2000

HAUTE VALLÉE DE L'ORNE ET AFFLUENTS

Bulletin d'information n°11 - Mai 2025

Département : Orne
Superficie : 20 593 ha
72 communes concernées :

ALMENECHES
ARGENTAN
AUNOU-LE-FAUCON
AUNOU-SUR-ORNE
AVOINE
BELFONDS
BOISCHAMPRÉ (Marcei, St-Christophe-le-Jajolet, St-Loyer-des-Champs et Vrigny)
BOISSEI-LA-LANDE
BOUCE
BRULLEMAIL
CARROUGES
CHAHAINS
CHAILLOUE (Chailloué, Marmouillé, Neuville-prés-Sées)
COMMEAUX
ECOUCHÉ-LES-VALLÉES (Batilly, Ecouché,Fontenai-sur-orne, La Courbe, Loucé, St-Ouen-sur-Maire et Sérans)
FAVEROLLES
FERRIERES-LA-VERRERIE
FLEURE
FRANCHEVILLE
GAPREE
GIEL-COURTEILLES
GODISSON
GOUFFERN-EN-AUGE (La Cochère, Silly-en-Gouffern et Urou-et-Crennes)
HABLOVILLE
JOUE-DU-BOIS
JOUE-DU-PLAIN
JUVIGNY-SUR-ORNE
LA CHAPELLE-PRES-SEES
LA FERRIERE-BECHET
LA GENEVRAIE
LA LANDE-DE-GOULT
LA LANDE-DE-LOUGE
LE CERCUEIL
LE CHAMP-DE-LA-PIERRE
LE CHATEAU-D'ALMENECHES
LE MENIL-SCELLEUR
LE MERLERAULT
LES AUTHIEUX-DU-PUITS
LES YVETEAUX
LOUGE-SUR-MAIRE
MACE
MEDAVY
MONTABARD
MONTMERREI
MONTREUIL-AU-HOULME
MONTS-SUR-ORNE (Goulet, Sentilly, Montgaroult)
MORTREE
MOULINS-SUR-ORNE
NONANT-LE-PIN
OCCAGNES
PUTANGES-LE-LAC (La Fresnaye-au-Sauvage, Ménil-Jean)
RANES
RI
SAI
SAINT-BRICE-SOUS-RANES
SAINTE-MARGUERITE-DE-CARROUGES
SAINTE-MARIE-LA-ROBERT
SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX
SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE
SAINT-HILAIRE-LA-GERARD
SAINT-LEONARD-DES-PARCS
SAINT-MARTIN-DES-LANDES
SAINT-MARTIN-L'AIGUILLON
SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGES
SARCEAUX
SEES
SEVIGNY
SEVRAI
TANQUES
TANVILLE
TREMONT
VIEUX-PONT

Bilan des campagnes 2023 et 2024 de contractualisation en MAEC

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027, le CPIE Collines normandes a proposé de nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) aux exploitations agricoles présentes sur le site (vallées de l'Orne et de la Rouvre principalement). Il s'agit de contrats volontaires d'une durée de 5 ans permettant de recevoir une compensation financière pour la mise en place de pratiques agro-écologiques telles que :



- **la réduction ou l'absence de fertilisation sur les prairies,**
- **l'absence de traitements phytosanitaires,**
- **la gestion durable des haies et des mares.**

Les objectifs ? Soutenir les exploitations agricoles "herbagères" qui assurent le maintien des prairies, et continuer d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau, et donc les milieux de vie des espèces associées, telles que l'écrevisse à pattes blanches et l'agrion de Mercure !

Bilan MAEC 2023 - 2024 en chiffres

177 EXPLOITATIONS engagées = 10 000 HA + 10 KM de haies + 13 MARES

pour un montant annuel total de

173 000 EUROS REÇUS

Les exploitations agricoles engagées ont également pu bénéficier de formations sur les enjeux concernées par les MAEC contractualisées, telles que l'adaptation de la gestion des prairies aux changements climatiques, la biodiversité des prairies humides et la gestion durable des haies et des mares.

Agenda

- **Nouvelle campagne de contractualisation** en MAEC sur le site "Haute Vallée de l'Orne et affluents"
- **Sortie grand public** pour découvrir les mares et le triton crêté en forêt domaniale de Gouffern
09 avril - 19h-22h
Stationnement à la Maison forestière de la Haie d'Aunou



Actualisation des connaissances sur les populations d'agrion de Mercure dans le site Natura 2000

L'agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* est une petite libellule inféodée aux ruisseaux bien ensoleillés. Il s'agit d'une espèce d'intérêt européen connue du site Natura 2000 "Haute Vallée de l'Orne et Affluents" mais dont **les données sont anciennes et lacunaires**.

Afin d'améliorer notre connaissance de l'espèce dans le site, le CPIE a accueilli en 2024 **Mégan Bertin dans le cadre de son stage de Master 2**. Mégan a ainsi mis au point une méthode de prospection et de caractérisation des ruisseaux du site, avant de prospecter ces petits cours d'eau à la recherche de l'agrion de Mercure. **Quarante kilomètres de cours d'eau** ont ainsi été inventoriés durant l'été 2024. **Dix populations bien établies** ont été recensées, avec des effectifs variant d'une dizaine à plusieurs centaines d'individus, réparties sur l'ensemble du site Natura 2000, à l'exception du quart sud-ouest. L'espèce a été observée dans des petits ruisseaux à courant faible à moyen, bien ensoleillés, et avec plusieurs plantes aquatiques (cresson de fontaine, ache nodiflore) servant de lieux de ponte pour les femelles. Les ruisseaux où l'espèce a été notée se situent dans des prairies mais également en contexte de grandes cultures, à la faveur de bandes enherbées maintenues entre les cultures et les ruisseaux concernés.

L'amélioration des connaissances vis-à-vis de l'agrion de Mercure alimentera par ailleurs **la révision prochaine du Documents d'objectifs**, "feuille de route" du site dégageant les enjeux et dessinant les orientations à suivre pour préserver les habitats et espèces du site.



Accompagnement des propriétaires pour la gestion de leur forêt

Dans le cadre de l'animation du site, le CPIE accompagne **plusieurs propriétaires forestiers** désireux de mener des actions en faveur de la biodiversité.

L'un d'eux souhaitait **conserver des gros arbres sur pied** pour favoriser la biodiversité de sa forêt de hêtres et de chênes. 16 arbres de gros, voire très gros diamètres ont été mesurés avec l'appui du CNPF Hauts-de-France – Normandie en juillet 2024. Un inventaire des cavités a également été réalisé afin d'évaluer les capacités d'accueil de la forêt pour les différentes espèces : les oiseaux, insectes et chauves-souris, mais également les lichens et champignons des arbres. Sur la base du diagnostic et avec l'appui du CPIE, **le propriétaire a ainsi déposé un contrat Natura 2000** dans lequel il s'engage à ne pas abattre ou élaguer les arbres pendant 30 ans, en contrepartie d'une rémunération.

À la demande d'un second propriétaire, un diagnostic a également été réalisé dans un bois de frênes en bordure de l'Orne. Dans la même optique, u**n contrat est à l'étude** pour maintenir des vieux arbres sur pied - taille de frênes têtards et création de "chandelles" - pour favoriser la biodiversité tout en réduisant les risques de chutes d'arbres. Il s'agit parallèlement d'**entretenir une "mégaphorbiaie"**, habitat naturel du site constitué de hautes herbes en bordure du fleuve.





Contact

William Arial
CPIE Collines normandes
Maison de la Rivière et du Paysage
Le Moulin de Ségrie-Fontaine
61100 Athis-Val-De-Rouvre
07.43.40.16.67
w.arial@cpie61.fr
www.cpie61.fr

Bulletin conçu et édité par :
le CPIE Collines normandes

Financé par : La Région Normandie et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Crédits photographiques :
CPIE Collines normandes, sauf mention contraire. Icône : freepik.

Rédaction : William Arial